

T.O
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-43 DU 10 FEVRIER 1997
Portant nomination au Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 95-411 du 21 Décembre 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 février 1997 ;

DECRETE

Article 1er : Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

- **Directeur de Cabinet** : Monsieur Raymond VIVENAGBO
- **Secrétaire Général du Ministère** : Monsieur Edmond CAKPO-TOZO
- **Directeur de l'Administration** : Madame Rosemonde DEFFON épouse
YAKOUBOU
- **Directeur de la Programmation
et de la Prospective** : Monsieur Jean-Pierre EDON

- **Directeur du Protocole d'Etat** : Monsieur Joël Wassi ADECHI
- **Directeur des Affaires Juridiques,
de l'Analyse et de la Prévision** : Monsieur Sylvestre Hubert DEGUENON

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le **10 FEVRIER 1997**

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU.

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



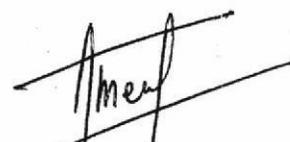
Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Pierre OSHO.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
Intéressés 6 JO 1